

Procès-verbal: Séance du conseil municipal du 11 Juillet 2023

Du 4 juillet 2023, date de la convocation du conseil municipal, adressée individuellement à chacun des membres pour la réunion ordinaire qui aura lieu le Mardi 11 Juillet 2023, à 20h45. Le Maire,

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 11 Juillet, à 20h45, le conseil municipal de la Commune de La Gravelle, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. DEULOFEU Nicolas, Maire.

L'ordre du jour de la séance est détaillé ci-dessous et la convocation de la séance est annexée au présent registre.

Présents :

M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilie, Mme SACAZE Catherine, M. GEFFRARD Joseph, Mme POUSSIN Odile, M. BROSSARD Kévin, M. BODIN Thierry, M. POUPIN Thierry, M. GÉRAULT Marc, Mme CHRÉTIEN Séverine, M. HAQUE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Messieurs FERRE Jacky et PERCHARD Nicolas

Secrétaire de séance : a été élu Monsieur BODIN Thierry

Pouvoir de vote : néant

Le quorum étant atteint la séance du conseil municipal peut avoir lieu.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Juin 2023

Ordre du jour :

- Service de la cantine municipale au 4/09/2023 :
 - organisation avec l'EHPAD La Résidence Paul Laizé de Port-Brillet (convention/devis) ;
 - tarif des repas de cantine au 4/09/2023 à fixer (en annexe) ;
- Tarif de la garderie périscolaire rentrée septembre 2023 (en annexe) ;
- Résultat consultation entreprises pour les travaux de voirie 2023 (3 entreprises consultées : FTPB, EUROVIA et PIGEON TP Loire/Anjou) ;
- Indemnité gardiennage église 2023 (en annexe) ;
- Désignation nouveau correspondant défense et sécurité routière pour remplacer Mme LOUTELLIER ;
- Compte-rendu conseil d'école du 4 juillet ;
- Divers ;

Partie 1 : sujets soumis à délibération :

2023-07-01 Convention fourniture repas de cantine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que par délibération en date du 9/06/2023, après examen des devis reçus, le conseil municipal avait décidé de retenir la proposition de l'EHPAD, Résidence Paul Laizé de Port-Brillet, pour la fourniture et la livraison des repas de cantine, à compter de la rentrée de septembre 2023.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention rédigée par la Résidence Paul Laizé, convention d'une durée de 3 ans, du 3/09/2023 au 3/07/2026, qui fixe un prix du repas unitaire à 4,20 €, auquel s'ajoute 0,25€ de transport et 0,05€ de frais de personnel, soit un total de 4,50€/repas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » accepte la convention établie par l'EHPAD,

Résidence Paul Laizé de Port-Brillet pour la fourniture et livraison des repas de cantine, à compter de la rentrée de septembre 2023 et donne délégation de signature à M. le Maire.

2023-07-02 : Tarif des repas de cantine

Monsieur le Maire rappelle aux élus le tarif des repas, pour l'année scolaire 2022/2023, repas qui étaient fournis par CONVIVIO, qui cesse la fourniture et livraison des repas au 7/07/2023.

repas adulte : 3,90 €
repas enfant : 3,30 €

Monsieur indique qu'à la rentrée de septembre 2023, le coût du repas payé par la Commune sera de 4,50 € (repas fourni par la Cuisine de l'EHPAD de la Résidence Paul Laizé de Port-Brillet).

Monsieur le Maire propose d'établir le tarif du repas de cantine en fonction du quotient familial, comme suit :

Enfant (famille dont le quotient familial \leq 900 €) : 4,00 €
Enfant (famille dont le quotient familial $>$ 900 €) : 4,20 €
Adulte : 4,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 7 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention fixe le prix du repas de cantine, à compter du 1/09/2023 comme suit :

Enfant (famille dont le quotient familial \leq 900 €) : **4,00 €**
Enfant (famille dont le quotient familial $>$ 900 €) : **4,20 €**
Adulte : **4,50 €**

2023-07-03 Tarif garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux le tarif de la garderie périscolaire en vigueur, et indique que la dernière augmentation de 5 cts d'euro avait été appliquée en septembre 2020 :

- Garderie du matin et/ou du soir pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 : 1,35 €/enfant
- Garderie du matin et/ou du soir pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 750 : 1,45€/enfant
- Garderie du matin de 8h30 à 8h45 : 0,55€/enfant

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'augmenter ses tarifs au 1/09/2023 de 0,05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide d'augmenter le tarif de la garderie périscolaire à compter du 1/09/2023, les tarifs seront les suivants :

- Garderie du matin et/ou du soir pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 :
..... **1,40 €/enfant;**
- Garderie du matin et/ou du soir pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 750 :
..... **1,50 €/enfant;**
- Garderie du matin de 8h30 à 8h45 : **0,60 €/enfant**

2023-07-04 Résultat consultation travaux de voirie 2023

(Messieurs FOUCHER Emilien et POUPIN Thierry n'ont pas participé au vote)

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux que par délibération en date du 11/04/2023 il avait été décidé de lancer une consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2023. M. le Maire a consulté 3 entreprises (F.T.P.B, EUROVIA et PIGEON TP LOIRE ANJOU).

Monsieur le Maire présente aux élus les devis reçus :

- Travaux voirie chemins ruraux (L'Ecluseau, Le Pâtis-Boivin et Cropé) :
 - F.T.P.B St Pierre la Cour 23 900 € HT (28 680 € TTC) ;
 - PIGEON TP LOIRE ANJOU 24 018,02 € HT (28 821,62 € TTC)
- Travaux au cimetière :
 - F.T.P.B St Pierre la Cour 21 587 € HT (25904,40 € TTC)
 - PIGEON TP LOIRE ANJOU 21 276,48 € HT (25 531,77 € TTC)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide de retenir les devis F.T.P.B St Pierre la Cour pour les travaux de voirie dans les chemins ruraux et les travaux au cimetière communal, pour un total de **54 584,40 € TTC** et demande que les travaux dans les CR soient réalisés en septembre et les travaux du cimetière ensuite avant fin octobre 2023.

2023-07-05 Indemnité gardiennage église 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du montant des plafonds indemnitaires applicables pour le gardiennage des églises communales, pour 2023 à savoir : 496,09 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et à 125,06 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions » décide d'attribuer comme suit l'indemnité de gardiennage d'église, pour 2023 s'élevant à 496,06 €.

2023-07-06 Correspondant défense et sécurité routière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la démission de Madame LOUTELLIER Emilie, qui était correspondant défense et sécurité routière, il y a lieu de désigner un autre élu. Madame CHRÉTIEN Séverine se porte candidate pour être correspondant défense et sécurité routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions » décide de nommer Madame CHRÉTIEN Séverine en tant que correspondant « défense » et « sécurité routière » du conseil municipal.

Partie 2 : sujets non soumis à délibération :

Compte-rendu conseil d'école :

M. le Maire laisse la parole à Mme SACAZE qui expose aux élus le compte-rendu du conseil d'école du 4/07 : rappel des projets 2022/2023 du RPI et de chaque école (journée portes ouvertes du 25/03, photos, séances cinéma, spectacle aux 3 Chênes, séances de piscine ...)

Un bilan positif de la journée portes ouvertes a été dressé et il est projeté pour 2023/2024 que cette journée portes ouvertes se déroule en début d'année scolaire de diffuser l'info dans les bulletins municipaux. Concernant les effectifs du RPI : 44 à La Brûlatte sans les TPS (4) et à La Gravelle : 39 primaires, effectifs identiques à l'année scolaire passée.

Il y a un projet « classe de mer pour les GS, CP, CE1 et CE2, les dates du séjour et le devis ne seront précisés qu'en septembre 2023. Pour ce qui est des demandes, pour l'école de La Gravelle : refaire les tracés du terrain de basket et du terrain de foot et achat de bancs, chasse d'eau à réparer, fixation boîtier télécommande store classe CM à revoir. Mme SACAZE a donné lecture des diverses questions posées par les parents d'élèves et des réponses formulées par les enseignants.

Divers :

- M. le Maire indique que la consultation des entreprises pour les travaux au bar/restaurant sera lancée semaine 35 avec une réponse avant le 29/09 à 12h.
- Les statues de l'église ont été réhabilitées et seront reposées sur leur console fin août, il a été nécessaire de consolider les consoles.
- M. GÉRAULT demande comment la Commune fera pour la nouvelle licence IV du bar/restaurant, M. le Maire signale qu'il est possible pour la Commune d'en acquérir une même dans les départements voisins.
- M. POUPIN demande si des travaux sont programmés pour la récupération des eaux pluviales et leur rejet dans l'étang, M. le Maire indique que le devis reçu est trop élevé, que le projet est reporté ultérieurement.
- Mme CHRÉTIEN demande si depuis la mise en place du forfait dépassement des horaires de garderie il a été constaté des retards, M. le Maire répond que non.
- Concernant le terrain aux alentours de la passerelle les élus demandent à M. le Maire de contacter le Syndicat de Bassin de l'Oudon à ce sujet car une convention d'entretien a été signée pour cet entretien.
- Mme POUSSIN demande si un entretien des plantations réalisées au lotissement de La Maison-Neuve pourrait être fait.
- M. POUPIN demande qu'un panneau indiquant l'aire de pique-nique au plan d'eau soit installé dans le bourg afin d'éviter que les gens ne s'arrêtent sur la pelouse à l'entrée du bourg pour pique-niquer.
- M. le Maire a fait le point sur la formation au défibrillateur par la Protection Civile le mardi 30/05.

Fin de la séance à 21h50.

